

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney
Du 30 mars 2023 à 19H00**

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Mme Béatrice MEY est désignée pour remplir cette fonction.

Présents Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothee, GASPARI Christelle, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice.

Absents excusés :

M. EHRET Christophe ayant donné procuration à Mme MEY Béatrice,
Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothee,
Mme REMOND Samantha ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil du 15 février 2023
- 2) Autorisation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels
- 3) Cotisation adhésion cours de Gym douce
- 4) Demande de subvention au titre des amendes de Police – travaux enrobé Grand'Rue
- 5) Demande de subvention au titre des amendes de Police – marquage au sol
- 6) Vente lot de bois parcelle AC1
- 7) Vente bois parcelle AC 438
- 8) Approbation du compte de gestion 2022
- 9) Approbation du compte administratif 2022
- 10) Affectation du résultat 2022
- 11) Vote des taux d'imposition 2023
- 12) Budget primitif 2023
- 13) Demande de location bâtiment communal 2 rue de la Baroche
- 14) Questions et informations diverses

1) Approbation PV conseil du 15 février 2023

[DELIBERATION n° 2023/03/01](#)

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 15 février 2023,
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

2) Autorisation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels

[DELIBERATION n° 2023/03/02](#)

M. le Maire demande l'autorisation pour recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents momentanément indisponibles.

Il précise, que suite à la déclaration de vacance de poste en médiathèque, aucun titulaire ne s'étant présenté, un agent contractuel sera embauché dès le mois d'avril sur le poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

3) Cotisation adhésion cours de Gym douce

[DELIBERATION n° 2023/03/03](#)

M. le Maire expose : une animatrice assure les cours de gym douce une heure par semaine.
Je propose de fixer une cotisation d'adhésion de 30 € pour six mois.

Le Conseil, à l'unanimité :

DECIDE de fixer une cotisation de 30 euros par adhérent pour 6 mois.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y attachant.

4) Demande de subvention au titre des amendes de Police – travaux enrobé Grand'Rue

[DELIBERATION n° 2023/03/04](#)

M. le Maire expose : il est nécessaire de sécuriser la chaussée sur la RD46 devant l'école. La chaussée n'étant plus stable, l'enrobé et les pavés se sont affaissés.

Pour ces travaux de voirie le devis est estimé à 17 478.00 € TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 40 % du montant des travaux HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de reprise de la chaussée sur la RD46 devant l'école.

VALIDE le devis présenté par la société COLAS de 14 565.00 € HT soit 17 478.00 € TTC.

SOLLICITE une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 40 % des travaux soit 5 826.00 €,

DECIDE que cette opération sera réalisée courant 2023,

AUTORISE le Maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

5) Demande de subvention au titre des amendes de Police – marquage au sol

[DELIBERATION n° 2023/03/05](#)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre toute la signalisation routière horizontale dans tout le village, et de tracer 2 passages piétons carrefour de la mairie (rue de Baroche et rue du Vieux Moulin).

Pour ces travaux de signalisation horizontale le devis est estimé à 6 091.50 € TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 40 % du coût des travaux HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de signalisation horizontale sur l'ensemble des axes routiers de la commune.

VALIDE le devis présenté par la société AXIMUM de 5 076.25 € HT soit 6 091.50 € TTC.

SOLLICITE une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 40 % des travaux soit 2 030.50 €,

DECIDE que cette opération sera réalisée courant 2023

AUTORISE le Maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

6) Vente de bois parcelle AC1

M. le Maire expose : un administré a fait une demande pour acheter un lot de bois situé sur la parcelle AC1.

Les services de l'ONF ont estimé un prix de vente à 18 € le stère pour le lot de 40 stères.

Le Maire a communiqué le tarif au demandeur.

A ce jour, n'ayant aucune confirmation de sa part, le Maire demande de retirer ce point à l'ordre du jour.

Le conseil, à l'unanimité, retire ce point de l'ordre du jour.

7) Vente bois parcelle AC 438

[DELIBERATION n° 2023/03/07](#)

M. le Maire propose de vendre un lot de bois de chauffage sur la parcelle AC 438 (route du Bromont), arbres coupés par l'ONF en 2022 représentant environ 10 stères. Il propose de fixer un tarif de 90 € pour le lot.

**Le Conseil, à l'unanimité,
APPROUVE la vente du lot de bois sur la parcelle 438,
FIXE un tarif de 90 € pour le lot représentant environ 9 stères de bois de chauffage.**

8) Approbation du compte administratif 2022

[DELIBERATION n° 2023/03/08](#)

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2022. Il se résume comme suit :

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>Solde €</i>
<i>Fonctionnement 2022</i>	376 853.47	339 685.30	
<i>Report exercice 2021</i>	234 888.82		272 056.99
<i>Investissement 2022</i>	136 913.75	178 945.49	
<i>Report exercice 2021</i>	54 164.96		12 133.22
TOTAL	802 821.00	518 630.79	284 190.21

Le Maire se retire de la salle (il ne peut pas prendre part au vote), laisse la parole à la Présidente de séance Mme VUILLAUMIE Elisabeth, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2022 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

9) Approbation du compte de gestion 2022

[DELIBERATION n° 2023/03/09](#)

La trésorerie a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2022. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent aucune observation. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2022.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2022 du Trésorier.

10) Affectation du résultat 2022

[DELIBERATION n° 2023/03/10](#)

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 272 056.99 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2022 comme suit :

002 Fonctionnement recette : 272 056.99 €

11) Vote des taux d'imposition 2023

[DELIBERATION n° 2023/03/11](#)

M. le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, le produit attendu est de 214 154 €.

Il propose dans un premier temps d'augmenter de 1% les taux d'imposition, ce qui augmenterait l'enveloppe de 2 949 €.

Après que chaque élu se soit exprimé sur le sujet, il s'avère que le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition. Les élus signalent que les bases d'imposition augmentent déjà de 7 % et étant donné la crise économique actuelle, une augmentation des taux serait mal venue par les ménages.

Seule, Mme FERNANDEZ Dorothee propose une augmentation de 1 % justifiant que la commune va investir en réalisant dans un avenir proche une extension du bâtiment périscolaire, elle énumère les différents travaux projetés en 2023. Elle précise qu'une enveloppe supplémentaire de 2 949.00 € n'est pas à négliger, sachant que la commune sollicite des subventions afin de mener à bien tous les projets.

Suite à ce débat, le Maire propose au conseil de ne pas modifier les taux de 2022, Le Conseil municipal, par 10 POUR et 2 CONTRE (Mme FERNANDEZ Dorothée + 1 voix par procuration) :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2023, Vote les taux d'imposition suivants
- Taxe foncière (bâti) : 25.02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34.94 %
- Taxe d'habitation : 7.84

Représentant pour la commune un montant de 214 154 € de ressources de fiscalité directe locale.

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

12) Budget primitif 2023

[DELIBERATION n° 2023/03/12](#)

M. le Maire présente par chapitre le projet du budget 2023 proposé par la commission finance :
A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT Recettes (€)

002 Excédent antérieur reporté	272 056.99
013 Atténuations de charges	5 900.00
70 Produits des services, domaine...	7 450.00
73 Impôts et taxes	68 310.00
731 Fiscalité locale	226 188.00
74 Dotations et participations	51 098.23
75 Autres produits gestion courante	23 067.25
76 Produits financiers	1.53
77 Produits exceptionnels	145.00
TOTAL	654 217.00

FONCTIONNEMENT Dépenses (€)

011 Charges à caractère général	172 388.20
012 Charges de personnel	165 480.00
014 atténuations de produits	3 629.00
023 Virement section d'investissement	165 286.52
042 Opérations d'ordre entre sections	0.00
65 Autres charges de gestion courante	145 352.28
66 Charges financières	1 581.00
67 Charges exceptionnelles	400.00
68 Dotations aux provisions	100.00
TOTAL	654 217.00

INVESTISSEMENT Recettes (€)

001 Solde d'exécution d'investis. reporté	12 133.22
021 Virement de la section de fonction.	165 286.52
024 Produits des cessions	18 769.00
10 Dotations Fonds divers	26 134.92
13 Subventions d'investissement (dont report RAR/2022 26 130.87 €)	89 597.34
TOTAL	311 921.00

INVESTISSEMENT Dépenses (€)

16 Remboursement d'emprunts	11 604.50
20 Immobilisations incorporelles	7 900.00
21 Immobilisations corporelles (dont report RAR/2022 16 608.80 €)	292 416.50
TOTAL	311 921.00

13) Demande de location bâtiment communal 2 rue de la Baroche

[DELIBERATION n° 2023/03/12](#)

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour louer le local communal situé 2 rue de la Baroche. Il s'agit d'un traiteur qui souhaite s'installer sur la commune. Cette personne propose d'effectuer à ses frais les aménagements à l'intérieur du local.

Après s'être renseigné auprès d'un notaire sur les tarifs applicables et sur les conditions de location, le maire propose au conseil de fixer un loyer de 800 €/mois, de laisser au locataire le local gratuit 18 mois afin de le dédommager des travaux d'aménagement.

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- De louer le local 2 rue de la Baroche, côté droit du bâtiment,
- De fixer un loyer de 800 €/mois,
- D'autoriser le locataire à entreprendre les travaux d'aménagement du local à sa charge,
- De ne pas faire payer au locataire 18 mois de loyer pour pallier aux frais de travaux,
- D'établir un bail entre la commune et le locataire,
- D'autoriser le Maire à suivre les démarches pour cette location,
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rattachant,

14) Questions et informations diverses

Mme GASPARI Christelle informe qu'une association « de protection des chats » est en cours.

Séance levée à 21h00

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.

Ce registre peut être consulté en mairie.

Béatrice MEY
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN
Maire,